croître la force des machines et augmenter le nombre des trains.

Cela nous paraît d'autant plus praticable que nous ne connaissons presque pas en France un obstacle très-fréquent dans les pays froids : nous voulons parler de l'accumulation des neiges. Dès que la neige couvre les rails, elle diminue la vitesse des trains; si elle dépasse une certaine hauteur, elle oppose à leur marche un obstacle invincible. Il est donc nécessaire de se débarrasser de la neige, pour peu qu'elle devienne épaisse. En France, quand cet accident arrive, si la neige n'offre qu'une couche peu épaisse, on dégage la voie par un procédé peu expéditif, peu économique en lui-même, mais peu coûteux pour les compagnies : on met en réquisition des régiments et même des paysans, pour racler la voie avec des grattoirs spéciaux. On ne se décide à employer un moyen plus rapide et plus efficace que lorsque l'épaisseur de la couche atteint ou dépasse $0^m,25$. En ce cas, la besogne est faite par des locomotives armées de chasse-neige. Si la couche a 1 mètre de profondeur, il est nécessaire de faire d'abord ouvrir la voie par de fortes machines qui luttent comme des béliers, mais qui ne réussissent pas toujours à pénétrer dans la masse neigeuse, où, par intervalles, elles se trouvent complétement ensevelies. Plus d'une fois, en Russie, des trains entiers de voyageurs se sont trouvés en détresse au milieu d'immenses plaines couvertes de neige et y ont même passé des journées entières.

Si nos compagnies sont réfractaires aux combinaisons qui accéléreraient le voyage, elles ne le sont pas moins aux réformes qui accroîtraient le bien-être des voyageurs. Que n'a-t-on pas dit sur la nécessité de chauffer plus rationnellement et plus complétement les wagons de première classe, de chauffer d'une façon quelconque ceux de deuxième et de troisième? Les compagnies hésitent depuis trente ans entre les bouillottes, les briquettes et la vapeur; elles ont tout l'air de chercher, depuis tout ce temps, un système qui leur procure des bénéfices, au lieu de leur occasionner des frais. En attendant, nos voyageurs meurent de froid dans les wagons, tandis que les étrangers voyagent doucement, chauffés par la vapeur, comme en Angleterre, par les briquettes, comme en Allemagne. On ne sait qu'admirer le plus, dans cette question de chauffage des trains, ou des moyens dilatoires qu'opposent impudemment les compagnies, ou de l'incurie de l'administration qui se contente de leurs ridicules prétextes. Une compagnie, cependant, mais une compagnie d'intérêt local, a appliqué un procédé, trop compliqué peut-être, mais qui chauffe les voyageurs, ce qui est, après tout, le seul point essentiel. La compagnie des Charentes a fait établir, dans les voitures qui font le service de Rochefort à Angoulême, des bouillottes enchâssées dans le plancher même du wagon et chauffées par la vapeur de la locomotive. Des sections de tubes, fixées sous chaque wagon, sont reliées entre elles par des rotules en caoutchouc, pour permettre la flexion. La bouillotte a un petit tube de dégagement qui empêche l'accumulation de la vapeur et l'explosion qui s'ensuivrait. Le grand tube longitudinal est relié à chaque bouillotte par de petits tubes transversaux, et des soupapes convenablement disposées permettent de chauffer les wagons l'un après l'autre, sans toutefois que la température de l'eau puisse s'abaisser beaucoup au-dessous de 100°. La dépense en combustible, d'après des expériences faites avec ce système, ne serait que de 0 fr. 074 par voiture et par heure, au lieu que le système allemand des briquettes coûterait 0 fr. 50. Mais fallût-il y mettre ce prix, nous croyons que la situation financière de nos grandes compagnies lui permet de sauver, pour 10 sous, la vie de ses voyageurs, et nous persistons à lui demander, ou plutôt nous engageons l'administration supérieure à lui imposer cet effort de générosité.

Nous nous bornerons à cette réclamation et n'insisterons pas sur bien d'autres abus, notamment sur les bancs de torture où la compagnie de Lyon à la Méditerranée condamne ses voyageurs de troisième classe à siéger pendant vingt heures et plus; sur les retards calculés des trains de marchandises à petite vitesse, etc. Contentons-nous, pour faire honte à ces faux calculateurs, de leur rappeler le libéralisme autrement intelligent des compagnies anglaises : gares construites n'importe à quel prix, au centre même des grandes villes; hôtels établis dans l'enceinte même de ces gares, libre circulation dans les salles et sur les quais d'embarquement, soin jaloux, en un mot, d'éviter scrupuleusement tout ce qui peut gêner l'absolue liberté du voyageur. Peut-être même ce respect de la liberté est-il poussé un peu loin en Angleterre, car il va, plus d'une fois, jusqu'à laisser les voyageurs libres de se casser le cou. Au point de vue de la sûreté des voyageurs, on peut dire, en effet, que, si les compagnies françaises sont trop paternelles, les compagnies anglaises ne le sont point assez. Aussi le chapitre des accidents, malheureusement trop rempli, que nous allons aborder, pourrait-il être largement enrichi de faits relatifs à la Grande-Bretagne.

Dans un travail du capitaine Tyler sur les diverses causes des accidents de chemins de fer en 1875, année exceptionnellement favorable aux voyageurs de ce pays, nous relevons cependant les chiffres suivants :

Déraillements et mauvais état de la voie	14
Mauvais état du matériel roulant	14
Vitesse exagérée dans les gares	2
Rencontres et chocs	99
Mauvaise manœuvre des aiguilles	25
Irrégularité des plans inclinés	8
Causes non définies	3
Total des accidents	165

Ces 165 accidents ont causé la mort de 1,290 personnes et en ont blessé 5,755, dont 104 employés tués et 469 blessés. Le nombre des voyageurs ayant été, en 1875, de 507 millions, on compte donc une victime par 71,965 voyageurs. Ce rapport est huit fois plus fort aux Etats-Unis, le pays du suprême sans-gêne; en France, où les précautions sont beaucoup plus grandes, le rapport des accidents au nombre des voyageurs est trois fois moindre qu'en Angleterre et vingt-quatre fois moindre qu'aux Etats-Unis. Pour diminuer les chances d'accident, le capitaine propose une série de réformes : disposition meilleure des signaux et des aiguilles, observation rigoureuse de l'intervalle réglementaire entre les trains, amélioration des ordres de service et de la discipline, emploi des freins automatiques, augmentation du nombre des voies. Il conviendrait d'ajouter : interdiction absolue des voies uniques.

La question des signaux mérite de nous arrêter un instant. Et d'abord, il est absolument indispensable d'assurer les rapports des voyageurs avec le mécanicien, soit directement, soit par l'intermédiaire du chef de train, pour couper court aux scènes de meurtre ou de violence qui se répètent trop souvent dans les wagons, et aussi pour ne plus s'exposer à traîner, sans s'en apercevoir, des wagons incendiés, déraillés ou disloqués. La compagnie du Nord a déjà essayé un système de signaux électriques entre les voyageurs et le chef de train; mais, trop défiante à l'égard du bon sens public, elle a cru devoir mettre sous vitre le bouton qu'il faut pousser pour donner le signal, de façon que le voyageur, obligé de casser un carreau pour établir la communication, ne soit pas tenté d'arrêter le train pour une cause insuffisante, ou simplement pour faire une mauvaise farce. On voit par quelles vétilles se laissent arrêter les compagnies. Outre ce signal à introduire, il est un autre signal qu'il est indispensable d'améliorer : c'est celui qui sert à ouvrir et à couvrir la voie, c'est-à-dire à avertir le mécanicien qu'il peut passer ou qu'il doit stopper. Les disques blancs et rouges qu'on emploie pour cet objet pendant le jour, les feux verts et rouges qui les remplacent pendant la nuit, et qu'on peut manœuvrer à 800 mètres de distance, offrent de nombreux inconvénients. Il est, dans quelques cas, difficile de relever leur situation exacte; il faut de plus compter sur le brouillard, qui les rend invisibles et sur les mille causes qui peuvent détourner l'attention du mécanicien. Pour parer à ces inconvénients, l'administration du chemin de fer du Nord a fait expérimenter un signal électrique des plus ingénieux. La locomotive est munie d'un sifflet à vapeur maintenu fermé à l'aide d'un levier qu'attire un électro-aimant. A 800 ou 1,000 mètres des gares est disposée, sur la voie, une traverse portant une plaque de cuivre, qu'un fil met en communication avec une pile électrique placée dans la gare. Cette plaque peut ainsi être électrisée à volonté, à 1 kilomètre de distance. Si le passage doit rester libre, on interrompt la communication entre la plaque et l'appareil, et il ne se produit rien de particulier; si, au contraire, on veut avertir le mécanicien d'arrêter le train, on envoie dans la plaque un courant électrique; une brosse métallique, disposée sous la locomotive, frotte sur la plaque et conduit le courant jusqu'à l'électro-aimant, qui, influencé alors par deux courants en sens contraire qui s'annulent, abandonne le levier. Celui-ci, repoussé de cette manière par un ressort à boudin, laisse le robinet s'ouvrir; le sifflet se fait entendre et ne s'interrompt plus jusqu'à ce qu'on ait remis le levier en position.

— *De quelques chemins de fer particuliers.* Malgré l'énorme développement qu'ont déjà pris les voies ferrées, les chemins de fer sont encore très-loin d'avoir dit leur dernier mot; nous en donnerons une preuve bien frappante en signalant quelques railways projetés ou en voie d'exécution.

Le département de la Seine a actuellement (1877) en vue deux projets de ce genre. Le premier, dont les études sont surtout avancées, et qui n'offre, du reste, aucune difficulté d'exécution, est le chemin de fer de grande ceinture, qui doit, partant de la gare des Matelots, sur le chemin de fer de l'Ouest, passer par Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Argenteuil, Dugny, Nogent-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, Palaiseau, et aboutir à la gare des Chantiers, sur le chemin de fer de l'Ouest, à Versailles.

Dans le second projet, au contraire, sont concentrées et exagérées toutes les difficultés que peut rencontrer la construction des voies ferrées; nous voulons parler du chemin de fer, ou plutôt des chemins de fer métropolitains, destinés à prolonger jusqu'à une gare centrale unique toutes les grandes voies qui rayonnent autour de Paris. Le projet de cette difficile création n'est pas encore définitivement arrêté. On paraît cependant fixé sur l'emplacement de la gare, qui serait établie à $6^m,50$ environ en contre-bas du sol, dans le jardin du Palais-Royal. A cette gare, d'après le projet dressé par M. Huet et approuvé par le conseil des ponts et chaussées, aboutiraient les quatre voies suivantes : 1° des Batignolles, par la gare de Saint-Lazare; 2° de Gentilly, par les gares de Sceaux et de Montparnasse; 3° de Vincennes (Ceinture), par la place du Château-d'Eau et les Halles centrales; 4° d'Ornano, par les gares du Nord, de l'Est et les Halles centrales. Une cinquième voie relierait les Moulineaux à la gare d'Orléans, par le pont de l'Alma. La voie, presque partout souterraine, serait établie à une faible profondeur, pour faciliter l'accès des stations et ménager les pentes. Chaque voie astreinte à passer le fleuve le traverserait dans deux tunnels distincts, construits en fonte et revêtus de briques à l'intérieur. La longueur totale des voies serait de 23,368 mètres. Les difficultés de construction, très-nombreuses, ne sont certainement pas insurmontables; mais la question économique reste fort obscure. On a évalué la dépense totale à 159 millions de francs, et le produit net, par année, à 137,000 fr. par kilomètre, en tout 3,689,125 fr., ce qui est un bien maigre résultat et obligerait l'Etat et le département à assumer une très-forte partie de la dépense.

On peut, du reste, pour les diverses questions relatives au Métropolitain français, s'éclairer de l'expérience du Métropolitain anglais. A Londres, le chemin de fer métropolitain relie ensemble les neuf grandes gares, toutes situées dans l'intérieur de la ville. Avec ses deux annexes, le *Metropolitan district* et le *Saint-John's wood-railway*, il représente un développement de 29 kilomètres. Il donne un bénéfice qui n'atteint pas 2 pour 100, malgré une énorme circulation. Les infiltrations y sont telles que trois pompes à vapeur sont constamment employées à le maintenir à sec.

Un autre projet, le plus gigantesque qui ait été conçu, au point de vue de l'étendue, est celui du Grand-Central asiatique qui, quel que soit le tracé adopté, ne pourrait avoir moins de 9,500 kilomètres, au lieu que le plus grand chemin existant, celui du Grand-Central américain, de New-York à San-Francisco, n'a guère que 5,000 kilomètres.

Plusieurs projets de chemin de fer reliant l'Europe au centre de l'Asie ont été successivement formés. L'un de ces projets, publié en 1872, devait aboutir de Rotterdam à Trentsin, par Tomsk, Kasnojarsk, Irkoutsk, Kiachta et Pékin. Une autre ligne, ayant Pékin pour objectif, devait longer la Sibérie méridionale. Un troisième projet se bornait à relier Constantinople au golfe Persique. Tous ces projets paraissent aujourd'hui abandonnés, et le seul qui semble conserver des chances d'exécution est celui qu'a conçu M. Ferdinand de Lesseps, dès que l'achèvement du canal de Suez eut laissé le champ libre à son inépuisable activité. M. de Lesseps avait choisi, comme tête de sa grande ligne, un point à déterminer dans la Russie d'Europe. Dans sa pensée, la voie devait toucher Orenbourg, Kazan, Tauris, Tachkend, Peschawer. Dès l'année 1873, M. de Lesseps forma à Paris une Société provisoire du Grand-Central-Asiatique, ayant pour but les premières études à faire sur place. L'année suivante, MM. Victor de Lesseps et Stuart firent un voyage en Asie et, après une étude sérieuse, déclarèrent que le projet ne rencontrerait pas des difficultés insurmontables. Mais ils condamnèrent le tracé par Peschawer et Tachkend et en recommandèrent un autre par le Kachemyr et le Turkestan, qui offrent, au point de vue de l'état de civilisation des peuples à traverser, une sécurité plus grande.

A côté de cet immense projet, nous ne pouvons nous dispenser d'en mentionner un autre, plus gigantesque peut-être, mais à un autre point de vue, celui d'un chemin de fer sous-marin à établir entre la France et l'Angleterre. Nous en avons parlé ailleurs (V. TUNNEL au *Grand Dictionnaire*, tome XV, page 587). En 1873, M. Dupuy de Lôme avait proposé de résoudre, par un procédé différent, le problème des communications directes, sans transbordement, entre l'Angleterre et le continent. Il proposait de construire d'immenses bateaux porte-train qui, venant s'établir à quai, en prolongement des voies ferrées, auraient reçu les trains entiers et les auraient transportés d'une rive à l'autre. Ces bateaux auraient eu 135 mètres de longueur sur $11^m,20$ de largeur et un tirant d'eau de $3^m,50$. Ils auraient reçu des trains de 119 mètres de longueur. Ils auraient été mus par une machine de 3,600 chevaux. Chaque train, poussé à reculons par la locomotive, qui ne devait pas être embarquée, était reçu par l'arrière, sur le pont inférieur, au moyen d'une ouverture *ad hoc*, pratiquée dans la muraille du navire. Nous n'entrerons pas dans le détail des précautions à prendre pour racheter les différences de niveau qui se produisent par l'effet des marées. Quant à l'emplacement des gares maritimes, M. Dupuy de Lôme avait calculé que Douvres pouvait convenir parfaitement; mais il déclarait nécessaire de créer, près de Calais, un îlot artificiel, dans lequel on ménagerait un port parfaitement abrité et qui serait relié à la terre ferme par un pont métallique.

Enfin, il nous reste quelques mots à dire des chemins de fer à très-forte rampe, qu'on établit depuis quelque temps sur la pente de certaines montagnes. Celui du lac de Zug au Rigi, en Suisse, a une longueur totale de 11 kilomètres, dont 1,500 mètres en plaine. Sa pente maximum (20 pour 100) a une longueur de 2,500 mètres. Entre les deux rails lisses ordinaires, se trouve un rail à crémaillère, avec lequel on engrène une roue dentée placée sous la locomotive. La vitesse minimum des trains est de 10,060 mètres par heure, leur vitesse maximum de 12,800 mètres, et leur vitesse moyenne de 11,600 mètres. La locomotive, d'une construction spéciale, remorque une seule voiture contenant 54 places.

Un autre chemin de montagne, projeté en Italie, conduira de Naples au sommet du Vésuve. A ce dernier point, la station, établie sous la lave, se trouvera à quelques mètres seulement du bord du cratère. Le train sera remorqué à cette hauteur par trois câbles en fil de fer qu'une puissante machine enroulera sur un cylindre. On ignore combien de temps les rapports de bon voisinage pourront subsister entre ces cheminées rivales, l'une établie par la nature, l'autre construite par cette audace des fils de Japet, dont Horace frémissait déjà, bien qu'il n'en connût encore que les premières et les plus innocentes manifestations.

Chemin de Damas (LE), comédie en trois actes, en prose, de M. Th. Barrière (théâtre du Vaudeville, 19 novembre 1874). Le grand monde où se passe cette comédie est un monde bien bizarre; le héros s'appelle marquis de Parisiane; les femmes ont des noms de cocottes : Mme de Givres, Mme de Laurade, Mme de Juliano, etc.; elles en ont aussi les mœurs. L'une d'elles, la plus chaste, cause cinq minutes avec un monsieur qu'elle ne connaît pas autrement, et il en résulte la naissance d'une fille. C'est précisément sur cette aventure qu'est basée la pièce. Dix-neuf ans avant que le rideau se lève, Mme de Givres s'est présentée chez le marquis de Parisiane au grand séducteur, pour réclamer la correspondance compromettante d'une amie, et le séducteur a si bien manœuvré qu'après cette courte visite la grande dame sort la tête basse et le voile hermétiquement baissé. Tout d'abord, elle s'arrête à l'idée de se noyer ou de s'asphyxier, et même elle le fait savoir au marquis, qui court inutilement à la Morgue; réflexion faite, elle reste avec son mari, un général peu accommodant qui ne soupçonne rien du tout. Dix-neuf ans se passent, et le marquis de Parisiane n'est même pas parvenu à savoir le nom de celle qui est tombée si facilement dans ses bras. Tout d'un coup, il la reconnaît au casino d'Arcachon, suivie d'une fille qu'il apprend être son ouvrage. L'histoire transpire, et toutes les femmes qui bourdonnent autour de lui, les de Laurade, les de Juliano, etc., le plaisantent sur sa paternité. Sa fille, Mlle Estelle de Givres, laisse tomber un bouquet de violettes; il le ramasse et le porte tendrement à ses lèvres en s'écriant : « Ma fille! » Un jeune officier, amoureux d'Estelle, surprend cette intéressante opération et le provoque en duel. Mme de Givres, mise au courant de l'affaire, n'a pas de peine à démontrer au marquis qu'il ne peut tuer le futur époux de sa fille, ni exposer celui-ci à occire le père de sa fiancée; Parisiane se disculpe aisément en avouant : 1° qu'il a bien baisé le bouquet, mais que, 2°, il ignorait que ce bouquet fût celui de Mlle Estelle. L'affaire n'a donc pas de suites, mais Mme de Givres a commis une imprudence. Elle a écrit au marquis une longue lettre où elle avoue sa faute et où elle raconte les divers projets qu'elle avait eus de se faire périr. La lettre tombe entre les mains de son mari, ce général qui ne plaisante pas. Voilà le nœud de la comédie; est-il assez corsé? la situation est-elle assez poignante? Comment l'auteur va-t-il tirer d'affaire ses personnages? Le général tient à la main cette lettre qui va lui enlever la paternité de son enfant, mais il ne l'a pas encore lue. On l'entoure; on essaye de le distraire; Estelle raconte un rêve qu'elle a fait; le général, dans sa stupéfaction, laisse tomber le précieux papier; on se bouscule, on se précipite pour le ramasser, mais le général est encore plus prompt : il se relève triomphalement, le papier à la main. Le coup est manqué. Mais voici que le collier d'Estelle s'égrène, par un pur effet du hasard; on ramasse les perles, on arrache au général la fameuse lettre pour en faire un cornet, on y met les débris du collier, et bonsoir. Le général n'aura jamais connaissance du document accusateur. Est-ce assez fin? assez réussi? Estelle épousera son officier, Mme de Givres continuera à être fidèle au général; quant au marquis, il a trouvé son chemin de Damas en retrouvant sa fille, et il congédie le troupeau de femmes légères, quoique du plus grand monde, qui tourbillonnaient autour de lui. Il annonce au dénoûment qu'il va se promener en Orient, probablement vers Damas, pour y contrôler l'authenticité du fameux chemin qu'il prétend avoir déjà rencontré en France.

* **CHEMIN**, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Dôle; pop. aggl., 394 hab. — pop. tot., 404 hab.

* **CHEMIN-DUPONTÈS** (Philadelphe), économiste français. — Il est mort le 6 avril 1869.

* **CHEMINÉE** s. f. — Théâtre. Sorte de tuyau ou conduit vertical où passent les cordages supportant les contre-poids nécessaires pour manœuvrer les décors.

CHEMINEUX, EUSE adj. (che-mi-neu, euze — rad. *chemin*). Qui chemine, qui fait beaucoup de chemin.

* **CHEMNITZ**, ville du royaume de Saxe (cercle de Zwickau); 73,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton et de laine. Ecole polytechnique et école de commerce.

CHENANE s. f. (che-na-ne). Terre argileuse et mêlée de sable.

* **CHÊNE** s. m. — *Petit chêne*, Nom vulgaire de la véronique chamédrys et de la dryade à huit pétales.

CHENEBIER, village et commune de France (Haute-Saône), canton d'Héricourt, arrond. et à 20 kilom. de Lure; 670 hab. On y remarque le Trou de la Baume, long de 100 mètres, large de $0^m,60$ et haut de $0^m,70$ à 8 mètres, avec stalagmites et stalactites. Au mois de janvier 1871, le général Cremer y remporta un succès partiel sur les Prussiens, au cours de la bataille d'Héricourt. V. ce dernier mot, dans ce *Supplément*.

* **CHÉNERAILLES**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N. d'Aubusson; pop. aggl., 931 hab. — pop. tot., 1,105 hab.

CHENIB s. m. (che-nib). Astron. Nom arabe d'une étoile de la constellation de Persée.

* **CHENILLE** s. f. — Moll. Syn. de CÉRITE.

* **CHENILLION** (Jean-Louis), sculpteur français. — Il est mort à Paris en 1875. Nous citerons, parmi ses dernières œuvres : la statue en pierre de *La Fayette*, pour la façade de l'Hôtel de ville (1867); le buste de *Sainte-Beuve* (1869); un second buste colossal de *Sainte-Beuve* (1870); le *Pêcheur de Villerville*, statuette; le buste de *M. Viollet-le-Duc* (1872); *Jeune berger pansant son chien blessé* (1873); *Une lecture*, groupe en plâtre; le buste de *Mlle V. Rommetin* (1875); *Il veille sur le jeune enfant et protége son sommeil*, groupe représentant un chien et un enfant; la *Glace s'est rompue sous les pas imprudents de son jeune maître*, représentant un chien, morceau fort remarquable (1874); *Jeune berger*, groupe en plâtre (1876). Chenillion avait obtenu, en 1873, une 2e médaille.

CHÉNIX s. m. (ké-niks — du gr. *choinix*). Mesure ancienne contenant 6 setiers.

* **CHENNEVIÈRES-POINTEL** (Charles-Philippe, marquis DE), administrateur français. — Sous l'Empire, il fut chargé d'organiser la plupart des Salons de peinture, notamment l'Exposition universelle des beaux-arts en 1855. Il fit alors partie du jury international et reçut le titre d'inspecteur général des expositions d'art. M. de Chennevières était conservateur du musée du Luxembourg lorsqu'il fut nommé, le 23 décembre 1873, directeur des beaux-arts en remplacement de M. Charles Blanc. Un de ses premiers actes fut de supprimer et de disperser le musée des copies créé par son prédécesseur, et dont l'utilité était reconnue de tous. Le 10 janvier 1874, il adressa au ministre de l'instruction publique un rapport dans lequel il proposa de constituer une Académie nationale des artistes français, chargée de régler et d'organiser les expositions annuelles et qui se composerait des artistes ayant obtenu soit le titre de membre de l'Institut, soit une médaille aux Expositions, soit le prix de Rome, soit la décoration de la Légion d'honneur. Peu après, il proposa et fit adopter par le ministre un projet de décoration de l'église Sainte-Geneviève et du palais de la Légion d'honneur. La décoration du premier de ces édifices devait se composer de sujets historiques et religieux, dont le choix fut aussi vivement que justement critiqué. Ce ne fut pas sans une certaine stupéfaction qu'on apprit que l'ancien Panthéon allait recevoir des peintures représentant les soi-disant miracles de Lourdes, de la Salette, etc. En 1876, la commission du budget s'en émut à juste titre, et il fut décidé qu'une commission examinerait les sujets choisis par le directeur des beaux-arts sous l'impulsion d'une ardeur ultra-cléricale. Le 16 mai 1874, M. de Chennevières institua le prix du Salon, devant être décerné à chaque exposition par le jury au jeune peintre qui, par ses œuvres exposées, montrerait un tempérament véritablement apte à profiter des enseignements supérieurs des grands maîtres. Ce prix consiste en une somme de 4,000 francs, accordée pendant trois années consécutives au peintre désigné par le jury et devant séjourner à Rome. A la même époque, le directeur des beaux-arts fit décréter la publication d'un inventaire des richesses d'art de la France. A la fin de l'année 1874, il publia un rapport proposant une exposition à Paris des principales œuvres des musées de province. En 1876, il s'occupa d'organiser une exposition des tapisseries des Gobelins et de Beauvais; enfin, au commencement de 1877, il eut l'idée d'organiser une exposition rétrospective de portraits historiques de l'école française, laquelle aurait lieu pendant l'Exposition universelle de 1878. M. de Chennevières a voulu marquer son passage à la direction des beaux-arts par des coups d'éclat; mais la plupart de ses idées, mal digérées et lancées dans le public sous forme de rapports au ministre, n'ont point eu le succès qu'il en attendait. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Portraits inédits d'artistes français* (1853, in-fol.); les *Derniers contes de Jean de Falaise* (1860, in-18), sous le pseudonyme de **Jean de Falaise**; les *Aventures du petit roi saint Louis devant Bellesme* (1865, in-18); *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France* (1862, in-8°, tome IV); *Notes d'un compilateur* (1870, in-8°).

CHÉNOCHOLALIQUE adj. (ké-no-ko-la-li-ke — du gr. *chên*, oie, et de *cholalique*). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait de la bile d'oie.

— **Encycl.** V. BILE, dans ce *Supplément*.

CHÉNOCHOLÉIQUE adj. (ké-no-ko-lé-i-ke — du gr. *chên*, oie, et de *choléique*). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait de la bile d'oie.

— **Encycl.** V. BILE, dans ce *Supplément*.

CHÉNOMYCHON s. m. (ké-no-mi-kon). Bot. Nom grec d'une plante appelée aussi nyctegrète.

* **Chenonceaux** (CHÂTEAU DE). Nous avons dit, par erreur, que ce château a été acquis, en 1863, par le savant chimiste Pelouze. C'est en 1864 que la vente a eu lieu, au profit de la femme de M. Eugène-Philippe Pelouze, fils du célèbre chimiste. C'est aussi Mme Pelouze, et non son beau-père, qui a complété la restauration de cette magnifique résidence.

CHÉNOTAUROCHOLIQUE adj. (ké-no-to-ro-ko-li-ke — du gr. *chên*, oie; *tauros*, taureau; *cholê*, bile). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait de la bile d'oie. ‖ Syn. de CHÉNOCHOLÉIQUE (acide).

— **Encycl.** V. BILE, dans ce *Supplément*.

* **CHENU** (Jean-Charles), naturaliste français. — En 1852, il fut nommé bibliothécaire de l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce et, l'année suivante, chirurgien-major de 1re classe. Le docteur Chenu prit part à la guerre d'Orient et devint, le 6 août 1855, médecin principal de 1re classe. Mis à la retraite en 1868, il remplit à Paris, pendant la guerre de 1870-1871, les fonctions d'inspecteur et de directeur général des ambulances, et il rendit alors de signalés services qui lui valurent d'être promu commandeur de la Légion d'honneur le 15 juillet 1871. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : *Rapport au conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée* (1865, in-8°), auquel l'Institut a décerné le grand prix de statistique; *Recrutement de l'armée et population de la France* (1867, in-4°); *Statistique médico-chirurgicale de la campagne d'Italie en* 1859 *et* 1860. *Service des ambulances et des hôpitaux militaires et civils* (1869, 2 vol. in-4°, avec atlas), ouvrage qui valut au docteur Chenu le grand prix de statistique; *Ornithologie du chasseur. Histoire naturelle, mœurs, habitudes, etc.* (1870, in-8°); *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine* (1870, in-12); *Rapport au conseil de la Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer sur le service médico-chirurgical des ambulances et des hôpitaux pendant la guerre de* 1870-1871 (1874, 2 vol. in-4°). Le docteur Chenu dirige un recueil d'histoire naturelle intitulé les *Trois règnes de la nature*.

CHENU (Augustin-Fleury), peintre français, né à Lyon en 1835, mort en 1875. Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de Lyon et s'adonna au paysage dans sa ville natale. M. Chenu se fit connaître principalement par des effets de neige et de brouillard rendus d'une façon remarquable. Nous citerons, parmi les tableaux qu'il a exposés aux Salons de Paris : la *Neige*, *Sur le quai* (1867); le *Coup de l'étrier*, la *Promenade le soir* (1868); le *Garde* (1869); les *Traînards* (1870); la *Visite de noce* (1872); la *Saône* (1873). M. Chenu avait obtenu une médaille en 1868.

CHEPPE (LA), village de France (Marne), cant. et à 10 kilom. de Suippes, arrond. et à 15 kilom. de Châlons-sur-Marne; 426 hab. C'est entre ce village et celui de Cuperly que le roi des Huns fut défait par Aëtius. Aux environs se voient les restes de retranchements, dits *Camp d'Attila*, et dont la circonférence est d'environ 1,800 mètres. Des fouilles ont amené la découverte de quatre tombelles, de plusieurs urnes en terre cuite, de cendres, de charbon bien conservé d'un couteau de sacrifice, etc.

* **CHER, CHÈRE** adj. — Employé comme substantif féminin, une *chère* a signifié une précieuse : *Et puis, au bout de tout cela, je meurs de peur que vous ne daigniez point prendre toute cette peine et que vous ne mettiez une coiffe jaune comme une petite* CHÈRE. (Mme de Sév.)

* **CHER** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1872, la population du département du Cher est de 335,392 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, il nomme 2 sénateurs et 5 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il fait partie de la 8e région, 8e corps d'armée, dont Bourges est le quartier général. Bourges est en même temps le quartier général de la 16e division d'infanterie et la résidence du général commandant la 31e brigade. Cette ville possède en outre une école et une direction d'artillerie, une direction du génie, la 12e, un arsenal militaire, une école centrale de pyrotechnie, une fonderie de canons, une commission d'expériences et un magasin central d'habillement et de campement.

Le département fait partie de la 16e inspection générale des ponts et chaussées.

* **CHÉRAGAS**, bourg de l'Algérie, à 8 kilom. d'El-Biar, prov., arrond. et à 14 kilom. d'Alger; 2,586 hab.

CHERAMBOHIR s. m. (che-ramm-bo-ir). Bot. Arbre des Antilles.

CHÉRAMIDE s. f. (ché-ra-mi-de). Minér. Sorte de pierre précieuse dont parle Pline.

* **CHERBONNEAU** (Jacques-Auguste), orientaliste français. — Il s'est démis de la direction du collége arabe d'Alger, et il a été nommé inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur. Ce linguiste distingué est président de la Société historique d'Alger et membre correspondant de l'Institut. Indépendamment des ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Précis historique de la dynastie des Benou-Djellab, princes de Tuggurt* (1851, in-8°); *Histoire de Chems-Eddine et Nour-Eddine* (1852, in-12); *Constantine et ses antiquités* (1853, in-12); *Histoire de Djouder le pêcheur* (1853, in-12); *Manuel des écoles françaises arabes* (1854, in-12); *Relation du voyage de M. le capitaine de Bonnemain à R'damès* (1857, in-8°); *Dialogues arabes à l'usage des fonctionnaires de l'Algérie* (1858, in-8°); *Album du musée de Constantine* (1862, in-4°); *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie* (1872, in-8°); *Dictionnaire arabe-français, langue écrite* (1875, 2 vol. in-8°), etc. Il a publié, en outre, des articles dans la *Revue algérienne et coloniale* et dans le recueil de la Société archéologique de Constantine, qu'il a fondée en 1852 avec le général Creuly.

* **CHERBOURG**, ville maritime de France (Manche), ch.-l. d'arrond., à 83 kilom. de Saint-Lô; pop. aggl., 26,144 hab. — pop. tot., 35,580 hab. L'arrondissement compte 5 cant., 73 comm., 87,954 hab. « Elle offre dans presque tous ses quartiers, dit M. Ad. Joanne, l'aspect d'une ville moderne, régulière, propre, mais froide et inanimée, si ce n'est aux heures d'entrée et de sortie des ouvriers du port militaire. Les rues en sont généralement larges, bien aérées, très-bien pavées à neuf, bordées de trottoirs de granit et éclairées au gaz par de nombreux candélabres. Des terrains conquis sur la mer y ont été transformés en places et en boulevards portant des noms historiques. Un aqueduc conduit à travers la ville, jusqu'au port militaire, une partie des eaux de la Divette. La ville de Cherbourg possède peu de monuments; mais sa belle situation, ses quais, ses bassins, ses forts, son beau port militaire, sa rade et sa digue la rendent digne de la visite des touristes... Du fort du Roule, on découvre un immense et magnifique panorama. »

* **CHERBULIEZ** (Antoine-Elisée), économiste suisse. — Il est mort à Zurich le 14 mars 1869.

* **CHERBULIEZ** (Victor), littérateur suisse. — Il est né en 1828. Depuis 1867, il a publié plusieurs romans et des ouvrages historiques et littéraires qui n'ont fait qu'accroître sa réputation d'écrivain original, brillant et d'une verve parfois étincelante. Nous citerons de lui : le *Grand œuvre* (1867, in-12); l'*Allemagne politique depuis la paix de Prague* (1870, in-8°); l'*Aventure de Ladislas Bolski* (1870, in-12); la *Revanche de Joseph Noirel* (1872, in-12); *Etudes de littérature et d'art, études sur l'Allemagne* (1873, in-12); *Meta Holdenis* (1873, in-12); l'*Espagne politique de* 1868 *à* 1873 (1874, in-12); *Miss Rovel* (1875, in-12); le *Fiancé de Mlle de Saint-Maur* (1876, in-12), une des œuvres les plus fortes de l'auteur qui, ayant choisi un sujet aussi délicat que scabreux, est sorti vainqueur de cette épreuve volontaire. — Son père, M. André CHERBULIEZ, auteur de la *Ville de Smyrne et son orateur Aristide* (1865, in-4°), est mort à Genève en juin 1874.

* **CHERCHEL** ou **CHERCHELL**, ville maritime de l'Algérie, ch.-l. de cant. et de cercle, prov., arrond. et à 72 kilom. O. d'Alger; 8,620 hab., dont 6,856 indigènes. Blé, orge, fèves, tabac, coton; excellents vins de dessert. Commerce de grains et d'huiles; poteries indigènes estimées des Arabes. Mines de fer et de lignite; carrières de marbre.

CHEREAU (Achille), médecin et écrivain français, né à Bar-sur-Seine (Aube) en 1817. Il fit ses études médicales à Paris, où il prit le grade de docteur. Tout en se livrant à la pratique de son art tant en province qu'à Paris, M. Chereau s'est fait connaître par des travaux scientifiques et littéraires, qui lui ont valu d'être nommé membre libre de l'Académie de médecine et, en 1876, membre titulaire. Outre diverses études insérées dans le *Bulletin du bibliophile*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, etc., il a publié : *Mémoire pour servir à l'étude des maladies des ovaires* (1845, in-8°); *Henri Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel* (1862, in-8°); *Jean Michel de Pierrevive, premier médecin de Charles VIII, roi de France* (1864, in-8°); la *Bibliothèque d'un médecin au commencement du* XVe *siècle* (1864, in-8°); la *Vérité sur la mort de Jean-Jacques Rousseau* (1866, in-8°); *Notice sur les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bucherie* (1866, in-8°); *Essai sur les origines du journalisme médical français* (1867, in-8°); *Catalogue d'un marchand libraire du* XVe *siècle* (1868, in-8°); *Guillotin et la guillotine* (1871, in-8°); le *Parnasse médical français* ou *Dictionnaire des médecins poëtes de la France anciens et modernes, morts ou vivants* (1874, in-12); le *Docteur Jean Mac-Mahon* (1875, in-8°), etc. On lui doit, en outre, la traduction du latin de la *Description de la Franche-Comté*, de Gilbert Cousin; celle des *Premiers principes de médecine*, de l'Anglais Billing; des éditions du *Journal* de Jean Grivel, des *Six couches de Marie de Médicis*, par Louise Bourgeois, des *Ordonnances faictes et publiées à son de trompe pour éviter le dangier de peste, en* 1531, etc.

CHÉRÉSILÉE, fils d'Iasius et père de Pœmandre. Les Tanagriens prétendaient descendre de lui.

CHERGÉ (Charles-Louis-Gilbert DE), érudit français, né à Poitiers en 1814. Il ressentit de bonne heure le goût de l'archéologie et des lettres et publia dans les *Mémoires* et les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dont il a été secrétaire et président, une foule de notices et de dissertations sur des sujets archéologiques ayant trait au Poitou. Ses travaux lui valurent d'être nommé successivement correspondant pour les travaux historiques du ministère de l'intérieur (1840), de l'instruction publique (1843) et inspecteur des monuments historiques de la Vienne (1840). M. de Chergé a collaboré à divers journaux de province et à diverses feuilles parisiennes, le *Héraut d'armes*, le *Bouquiniste*, etc. Il est membre de la Société archéologique de Poitiers. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Notice sur l'abbaye de Charroux* (1835); *Promenade archéologique dans l'Indre-et-Loire* (1836); *Notice sur le château de Richelieu* (1836); *Notice archéologique sur le château et la chapelle de Champigny, dans l'Indre-et-Loire* (1836); le *Château, l'église collégiale et l'hospice d'Oiron* (1838); *Jean de La Haye, lieutenant général du Poitou* (1842); *Rapport d'ensemble adressé au ministère de l'intérieur sur les monuments historiques de la Vienne* (1843); *Mémoire historique sur l'abbaye de Montiernent de Poitiers* (1845); le *Guide du voyageur à Poitiers* (1851, in-12), réédité en 1868 et 1872; les *Vies des saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété qui sont nés ou ont vécu dans cette province* (1856, in-12); *Histoire des congrégations religieuses d'origine poitevine* (1856, in-12); *Lettres d'un paysan gentilhomme sur la loi du* 28 *mai* 1858 *et le décret du* 8 *janvier* 1859, *relatifs aux noms et titres nobiliaires* (1860, in-8°); *Droit et devoir des familles de faire restituer à leur nom son orthographe originaire et historique* (1864, in-8°), etc. On doit, en outre, à M. de Chergé diverses brochures politiques. Enfin il a collaboré au *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, de Beauchet-Filleau.

CHERIA (EL), nom moderne du JOURDAIN.

CHÉRIMACHUS, un des fils d'Electryon et d'Anaxo.

CHÉRISOPHE, chef des 800 Spartiates qui furent envoyés pour défendre le jeune Cyrus contre son frère Artaxerce Mnémon.

CHÉRON DE VILLIERS (Pierre-Théodore), écrivain français, né à Périgueux en 1827. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra dans la carrière de l'enseignement. L'admiration qu'il manifesta pour le sanglant despotisme de l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre valut à M. Chéron de Villiers d'être nommé, en 1851, chef du cabinet du préfet de la Haute-Vienne, fonctions qu'il remplit ensuite auprès des préfets de la Loire-Inférieure et de la Gironde jusqu'en 1855. Il devint ensuite rédacteur en chef du *Courrier du Havre*, puis du *Courrier de Paris*, et il collabora à diverses feuilles bonapartistes. M. Chéron de Villiers a publié un certain nombre d'écrits : *Politique contemporaine, histoire de la diplomatie et des faits, des hommes et des événements* (1857, in-12); l'*Orient grec en* 1860 (1861, in-8°), réédité en 1863 sous le titre d'*Athènes et l'Orient grec*; le *Roi de Naples François II et l'Europe* (1861, in-8°); *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont* (1865, in-8°); le *Sang de Marat, fac-simile des numéros* 506 *et* 578 *du journal l'*Ami du peuple (1865, in-8°); le *Romancero de l'impératrice*, traduit de l'espagnol (1869, in-32); *Chapitre inédit de l'histoire du coup d'Etat. Limoges, en décembre* 1851 (1869, in-12), etc. Il a édité le *César* de Le Peltier de Saint-Fargeau (1865, in-18).

CHÉRONÉEN, ENNE adj. et s. (ké-ro-né-ain, è-ne). Qui est de Chéronée; qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants.

* **CHÉROY**, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. O. de Sens, sur un plateau élevé qui domine la

vallée du Lunain; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 824 hab. Foires importantes.

CHERPIN, homme politique français, né à Sevelinge (Loire) en 1813. Il fit ses études de droit à Paris, puis il alla exercer la profession d'avocat à Roanne, et il ne tarda pas à occuper une des premières places au barreau de cette ville. Riche, très-considéré, bien connu pour ses idées libérales, M. Cherpin posa sa candidature à l'Assemblée nationale dans le département de la Loire le 2 juillet 1871. Dans sa profession de foi, il se déclara très-nettement partisan du gouvernement républicain, parce qu'il « tient la porte grande ouverte à toutes les améliorations sociales que la discussion et le temps ont rendues possibles. » Elu député par 46,489 voix, M. Cherpin alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine et fut nommé, au mois d'octobre suivant, membre du conseil général de la Loire, dont il est devenu vice-président. M. Cherpin prit part à diverses reprises aux discussions de l'Assemblée. Il vota contre l'état de siége, contre la pétition des évêques, pour le retour de la Chambre à Paris, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers le 24 mai 1873 et fit une opposition constante au gouvernement de combat. Après s'être prononcé contre le septennat, il contribua à la chute du cabinet de Broglie et vota pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Candidat au Sénat dans la Loire le 30 janvier 1876, M. Cherpin déclara qu'il voulait que la République s'affermît par une pratique sincère et loyale de la constitution, que celle-ci ne pût être changée dans son principe et que, si elle était soumise à une révision, ce fût dans un intérêt conservateur et non destructeur d'elle-même. Il ne fut point élu. Le 20 février suivant, il se porta candidat dans la 1re circonscription de Roanne contre M. Genton, candidat bonapartiste. Nommé député par 9,705 voix, il a continué à siéger à gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

* **CHERRIER** (Claude-Joseph DE), officier et historien français. — Il est mort à Paris en 1872. Son dernier ouvrage est une importante *Histoire de Charles VIII*, d'après des documents diplomatiques inédits (1868, 2 vol. in-8°).

CHERSIDAMAS, un des fils de Priam. Il fut tué par Ulysse. ‖ Un des fils de Ptérélaüs.

CHERSIS s. f. (kèr-siss). Arachn. Syn. de PALPIMANE.

CHERSIS, une des Phorcydes.

CHERSOBATE adj. (kèr-so-ba-te — du grec *chersos*, terre; *bainô*, je marche). Qui marche ou rampe sur la terre.

— s. m. pl. Famille de poissons.

CHERSONÈSE (PETITE-), ancienne presqu'île de peu d'étendue, au S.-O. et non loin d'Alexandrie d'Egypte, avec un château et un port.

* **CHÉRUEL** (Pierre-Adolphe), érudit et historien. — Nommé recteur de l'académie de Strasbourg en 1866, M. Chéruel fut remplacé dans ses fonctions par M. Zeller au mois d'août 1870 et envoyé au même titre à Poitiers. Le 22 octobre 1874, il a été mis à la retraite sur sa demande et nommé inspecteur général honoraire. M. Chéruel est membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié: le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France;* les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, et a traduit le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Frich.

CHERVES, bourg de France (Charente), cant., arrond. et à 6 kilom. de Cognac; pop. aggl., 142 hab. — pop. tot., 2,030 hab. Eglise romane du XIe et du XIIe siècle.

CHERVILLE (Gaspard-Georges PÉCOU, marquis DE), littérateur français, né à Chartres en 1821. Passionné pour la chasse, il s'occupa d'une façon toute particulière de questions cynégétiques, écrivit plusieurs ouvrages en collaboration avec Alexandre Dumas, puis il devint rédacteur en chef de la *Vie à la campagne*. En outre, M. de Cherville a collaboré activement au *Journal des chasseurs*, à la *Chasse illustrée*, etc., et depuis plusieurs années il publie dans le *Temps*, sous le titre de : la *Vie à la campagne*, une chronique hebdomadaire fort intéressante. Cet écrivain, au style agréable et facile, a publié en collaboration avec Alexandre Dumas, de 1857 à 1864 : le *Lièvre de mon grand-père*, le *Meneur de loups* (1857, 3 vol. in-8°); les *Louves de Machecoul* (1859, 10 vol. in-8°); le *Chasseur de sauvagine* (1859, 2 vol. in-8°); *Black* (1858, 4 vol. in-8°); le *Père la Ruine* (1860, in-12); la *Marquise d'Escoman* (2 vol. in-8°); la *Marquise de Chamblay* (2 vol. in-8°); *Parisiens et provinciaux* (4 vol. in-8°); le *Médecin de Sava* (4 vol. in-8°), etc. Il a publié seul : les *Aventures d'un chien de chasse* (1862, in-12); le *Dernier crime de Jean Hiroux* (1862, in-12); *Histoire d'un trop bon chien* (1867, in-8°); *Pauvres bêtes et pauvres gens* (1869, in-12); l'*Histoire naturelle en action* (1873, in-8°); la *Chasse aux souvenirs* (1875, in-12), nouvelles. Enfin, il a écrit quelques ouvrages sur la chasse en collaboration avec M. de la Rue.

CHÉRY (Jean-Jules), acteur français, né à Metz en 1817. Après avoir joué pendant quelque temps sur un petit théâtre, il entra au Conservatoire (1844), où il reçut les leçons de Beauvallet. Deux ans plus tard, sous le nom d'**Etienne**, il débuta à l'Odéon, où il remplit divers rôles de l'ancien répertoire. Engagé au Théâtre-Français au mois de juin 1846, M. Chéry est resté depuis lors presque constamment attaché à ce théâtre, où il a joué des rôles d'amoureux, de financiers, de raisonneurs, de pères nobles. C'est un acteur consciencieux et estimé, dont les meilleurs rôles furent ceux d'Hippolyte, Cinna, Thésée, Théramène, Tirésias, Desronceret, Michonnet, Philippe II, Michel Forestier, etc. Chéry fit partie de la troupe que constitua Rachel lorsqu'elle alla donner des représentations en province.

CHÉSIAS, surnom de Diane, tiré soit du mont *Chesium*, dans l'île de Samos, où cette déesse était honorée, soit d'une ville du même nom, en Ionie. ‖ Nymphe de Samos et mère d'Ocyroé, qu'elle eut du dieu-fleuve Imbrasus.

* **CHESNE (LE)**, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Vouziers; 1,512 hab. Ce bourg est situé près d'un des défilés du plateau de l'Argonne, que Dumouriez occupa pendant la campagne de 1792.

CHESNELONG (Pierre-Charles), homme politique français, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1820. Il commença par se dire un chaud républicain. Au mois d'avril 1848, M. Chesnelong proclama que « la forme républicaine du gouvernement doit être considérée comme la seule possible dans le présent et dans l'avenir pour tous les hommes qui se rendent consciencieusement compte du mouvement des idées et de la marche providentielle des faits. » Sous l'Empire, la marche providentielle des faits lui démontra qu'il devait être un chaud bonapartiste. A cette époque, son commerce de draps prospérait. Devenu riche et maire d'Orthez, il éprouva le besoin de se lancer définitivement dans la carrière politique. En 1866, M. Larrabure ayant donné sa démission de député de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées pour se présenter dans la 1re, M. Chesnelong saisit avec empressement cette occasion pour demander et obtenir l'appui de l'administration, qui le présenta comme candidat officiel à la place du démissionnaire. Sa profession de foi, du reste, débordait d'admiration pour le gouvernement issu du 2 décembre. « Je ne séparerai jamais, disait-il, dans mon dévouement, la cause de l'empereur de la cause de la France. L'Empire repose sur deux bases indestructibles, la force du droit et le cœur du pays. » Elu député contre le candidat de l'opposition libérale, M. Louis Lacaze, M. Chesnelong alla siéger dans les rangs de la majorité. Il s'y signala bientôt comme un ardent clérical, prononça un discours pour le pouvoir temporel et contribua à amener M. Rouher à prononcer, au sujet de l'abandon de Rome aux Italiens, ce fameux : « Jamais ! » qui eut alors tant de retentissement (6 décembre 1867). Aux élections de 1869 pour le Corps législatif, M. Chesnelong fut réélu, toujours avec l'appui de l'administration, par 17,358 voix contre M. Lacaze, qui en obtint 12,019. Jusqu'à la fin de l'Empire, il fit partie du groupe essentiellement réactionnaire de la Chambre et il vota pour la guerre. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il retourna dans son département, où il ne fut point élu député lors des élections du 8 février 1871. Au mois de janvier 1872, une élection partielle ayant eu lieu dans les Basses-Pyrénées, il posa sa candidature contre le marquis de Noailles, candidat du parti républicain, et promit son concours loyal au gouvernement de M. Thiers. Chaudement appuyé par les cléricaux et par les adversaires de la République, il fut élu, le 7, député par 40,668 voix. Il alla siéger dans les rangs de la droite réactionnaire et prit une part assez active aux débats de la Chambre. Rapporteur, en 1872, de la commission qui proposa de repousser la proposition de M. Faye, tendant à autoriser les réunions publiques pour les élections des conseils généraux, il déclara que les électeurs n'avaient pas besoin de réunions pour distinguer le candidat de l'intérêt bien entendu du pays. Peu après, il interpella le ministre au sujet des pétitions en faveur de Pie IX. Au mois de janvier 1873, il fit un discours concernant la démission de notre ambassadeur auprès du pape, déclara que la France était liée à la papauté dans le passé et que la miséricorde divine voulait unir ces deux destinées dans l'avenir. Le 24 mai 1873, il fit naturellement partie de la coalition qui renversa M. Thiers. La marche providentielle des faits lui ayant démontré les avantages du gouvernement de combat, il vota avec ardeur toutes les mesures de réaction et de compression proposées par le cabinet de Broglie. Il récita, selon son habitude, un discours pour démontrer l'urgente nécessité de construire à Montmartre une église au Sacré-Cœur, et il écrivit à la *Gazette de France* une lettre d'une logique merveilleusement cléricale, dans laquelle il démontra péremptoirement que l'arrêté du préfet Ducros contre la liberté des enterrements civils était conforme à la liberté de conscience et à la liberté des cultes. A la même époque, il fit partie des pèlerins qui se rendirent à Paray-le-Monial. Après la visite du comte de Paris au comte de Chambord, M. Chesnelong comprit que la marche providentielle des faits lui imposait la nécessité de devenir un ardent adepte de la monarchie de droit divin. Il fit à Salzbourg, le 15 juillet 1873, une visite au comte de Chambord, puis il devint membre du comité des Neuf, chargé de préparer sa prochaine restauration. Comme les choses traînaient en longueur, au mois d'octobre le marchand de draps d'Orthez, passé à l'état de personnage important, fut envoyé par le comité, en qualité d'ambassadeur, auprès du « roy, » non point, bien entendu, pour lui imposer des conditions, mais pour lui indiquer respecteusement les possibilités et les nécessités de la situation, comme aussi les devoirs qui en résulteraient pour les fractions monarchiques de l'Assemblée. Arrivé à Salzbourg, il eut avec le comte de Chambord trois entrevues, pendant lesquelles il lui exposa que la commission avait l'intention de faire reposer la proposition du rétablissement de la monarchie sur le principe de la reconnaissance du droit royal héréditaire et d'une charte qui ne serait ni imposée au roi ni octroyée par lui, mais qui serait délibérée de concert entre le roi et l'Assemblée. Le comte de Chambord ayant acquiescé à cette proposition touchant la question constitutionnelle, M. Chesnelong aborda la question brûlante du drapeau. Il lui fit connaître que, dans l'état des esprits en France, la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore conduirait inévitablement à la plus horrible guerre civile. En conséquence, la commission des Neuf s'était arrêtée à la formule suivante : « Le drapeau tricolore est maintenu; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée. » Le comte de Chambord répondit qu'il respectait le sentiment de l'armée pour un drapeau teint du sang de nos soldats, qu'il se réservait de présenter au pays et se faisait fort d'obtenir, à l'heure qu'il jugerait convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croirait de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. A son retour de Salzbourg, le 18 octobre, M. Chesnelong exposa le résultat de sa mission au comité des Neuf, et toute la presse royaliste déclara que la monarchie était faite. Cependant le pays manifestait de toutes parts la profonde irritation que lui causait la perspective d'une restauration dont il avait horreur. Bien que la presse libérale et républicaine fût bâillonnée, l'esprit public se manifestait avec une telle énergie que les députés hésitants reculaient devant la pensée d'ouvrir la porte à la guerre civile. La majorité monarchique de l'Assemblée perdait chaque jour du terrain. Enfin, le 27 octobre, le comte de Chambord écrivit la lettre fameuse dans laquelle il déclarait qu'il était le roi, qu'il n'avait point de concessions à faire et qu'il maintiendrait le drapeau blanc. Alors la coalition consternée fut en pleine déroute. M. Chesnelong, accusé d'avoir mal interprété les intentions du « roy, » affirma qu'il les avait exposées fidèlement; d'où l'on conclut que pendant quinze jours le comte de Chambord avait laissé subsister une équivoque qui faisait peu d'honneur à son caractère. Quoi qu'il en soit, le marchand drapier vit subitement s'évanouir son éphémère réputation d'habile négociateur. A partir de ce moment il ne joua plus qu'un rôle de comparse. Le 19 novembre, il se prononça en faveur du septennat, qui lui apparut comme la conséquence naturelle de la marche providentielle des faits. Membre de la commission des Trente, il proposa de modifier le suffrage universel de façon à en faire une véritable oligarchie. Cet aristocratique personnage demanda qu'on le débarrassât du suffrage universel, qu'il appela « la tyrannie du nombre. » Dans un discours qu'il prononça le 7 avril 1874 à l'assemblée générale des comités catholiques, dont il était président, M. Chesnelong indiqua avec sa prodigieuse pénétration politique le vrai moyen d'assurer le salut du pays. Ce moyen étourdissant consiste à faire observer religieusement la loi du dimanche dans les lieux où on ne la respecte pas. Sur ce sujet, il prononça un nouveau discours à l'Assemblée nationale le 6 juin 1874. Après avoir repoussé les propositions Périer et Maleville, M. Chesnelong attaqua l'amendement Wallon, vota contre la constitution du 25 février 1875, fit deux discours pour défendre la loi sur l'enseignement supérieur et appuya constamment la politique de M. Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée, il échoua aux élections du Sénat dans les Basses-Pyrénées et se porta candidat à la Chambre des députés dans la circonscription d'Orthez, le 20 février 1876. Il fut élu député par 8,335 voix, contre M. Vignancourt, candidat républicain qui en obtint 8,273; mais des protestations s'élevèrent contre son élection, en faveur de laquelle s'étaient produites des manœuvres blâmables. Le bureau de la Chambre, chargé de la vérifier, constata en outre que, d'après la comparaison entre les suffrages exprimés et les feuilles d'émargement, M. Chesnelong restait de 8 voix au-dessous de la majorité. En conséquence son élection fut annulée, et il échoua dans un nouveau scrutin contre M. Vignancourt le 21 mai 1876. Le 10 août suivant, la droite réactionnaire du Sénat le prit pour son candidat et voulut en faire un sénateur à vie, mais ce fut M. Dufaure qui fut élu. Le 24 novembre, il fut plus heureux. Elu au 2e tour de scrutin sénateur à vie par 147 voix, il alla se ranger naturellement parmi les adversaires du gouvernement, contre lequel il a voté dans toutes les circonstances importantes. Au mois de février 1877, il fut nommé rapporteur de la proposition tendant à admettre les réunions publiques pendant la période électorale pour la nomination des conseils généraux, et il se prononça contre ce projet, que la Chambre des députés avait voté. Au mois de mars suivant, il interpella le ministère au sujet de la suspension du maire clérical d'Orthez. Tour à tour républicain, bonapartiste, légitimiste, septennaliste, M. Chesnelong n'est point à vrai dire un homme politique; c'est uniquement un clérical, un ardent adepte du *Syllabus*, un prédicateur séculier, dont les discours filandreux excitent des transports d'enthousiasme dans les cercles catholiques.

CHESNEY (Charles), officier et écrivain anglais, mort en mars 1876. Il entra dans le génie, servit dans l'armée de l'Inde, où il se distingua, puis il devint professeur d'histoire militaire à l'Ecole d'état-major de Sandhurst. Ce fut à cette époque qu'il commença à se faire connaître comme écrivain militaire en publiant un ouvrage très-remarquable sur la guerre civile aux Etats-Unis, ouvrage qui parut sous le titre de : *Récit critique des campagnes de Virginie et du Maryland*. Depuis lors, il écrivit dans le *Blackwood Magazine*, dans le *Mac-Millan Magazine*, etc., des articles et des études sur des questions militaires qui attestaient une rare compétence. En 1868, le colonel Chesney fit des leçons sur la campagne de Waterloo et les publia. Dans cet ouvrage, qui a été traduit en français par M. Petit sous le titre de : *Etude de la campagne de* 1815. *Waterloo* (1869, in-8°), M. Chesney attaqua avec une grande vigueur la légende napoléonienne et montra avec une remarquable pénétration vers quelles catastrophes marchait la France si elle suivait la politique des Napoléons. Après nos grands revers, il fut vivement frappé des périls que présentait le colossal accroissement de la puissance prussienne. Ce fut alors qu'il publia sans nom d'auteur, dans le *Blackwood Magazine*, un récit imaginaire, la *Bataille de Dorking*, *invasion des Prussiens en Angleterre*, qui produisit une profonde émotion dans la Grande-Bretagne. Publiée en volume, la *Bataille de Dorking* a été traduite en français (1871, in-18). Vers la même époque, le colonel Chesney fut chargé par le gouvernement britannique de visiter la France et de faire un rapport sur les leçons qu'il était utile de tirer de la guerre de 1870-1871. Ce rapport a été imprimé pour le ministère de la guerre. M. Chesney fut chargé ensuite de coopérer à l'exécution du plan de localisation de l'armée anglaise, plan conçu par lord Cardwell. Lorsqu'il mourut, il passait pour être l'écrivain militaire le plus remarquable et le plus compétent de la Grande-Bretagne.

* **CHESTER**, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom; 36,250 hab.

CHESTER, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Etat de Pensylvanie); 9,485 hab. Charbons. Fabriques d'étoffes de coton et de laine, manufacture de papier.

CHÉTANTHÉRÉ, ÉE adj. (ché-tan-té-ré — rad. *chétanthère*) Bot. Qui ressemble à la chétanthère.

CHÉTODONTE adj. (ché-to-don-te — du gr. *chaitê*, chevelure; *odous, odontos*, dent). Ichthyol. Qui a des dents fines comme des soies.

CHÉTOGNATHE adj. et s. (ké-to-gh-na-te — du gr. *chaitê*, crinière; *gnathos*, mâchoire). Se dit de certains vers nématoïdes dont les mâchoires ou lèvres sont bordées de soies.

CHÉTOLIER s. m. (ché-to-lié). S'est dit pour CHEPTELIER.

CHÉTOPHORELLE s. f. (ché-to-fo rè-le — rad. *chétophore*). Bot. Syn. de CHÉTOPHORE.

* **CHEVAGNES**, bourg de France (Allier), ch.l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Moulins, sur la rive gauche de l'Accolin; pop. aggl., 438 hab. — pop. tot., 1,084 hab. L'origine de ce bourg est un château aujourd'hui détruit et qui servait de rendez-vous de chasse aux sires de Bourbon.

* **CHEVAL** s. m. — **Encycl.** *Viande de cheval*. V. HIPPOPHAGIE, au tome IX du *Grand Dictionnaire*.

— Mythol. et anc. cout. Le *cheval*, comme animal belliqueux, était consacré à Mars; sa vue était un présage de guerre. Enée, débarquant en Italie, aperçut quatre *chevaux* blancs qui paissaient, ce qui fit dire à Anchise : « O terre étrangère ! tu nous annonces les combats. » Chez les Suèves, au rapport de Tacite, on nourrissait des *chevaux* dans des bois sacrés; personne ne pouvait y toucher, sauf les prêtres, qui tiraient des présages de leurs hennissements. A Athènes, en Perse et chez les Massagètes, on immolait des *chevaux* au Soleil. Les Scythes adoraient Mars sous la figure d'un *cheval;* les Macédoniens révéraient le Soleil sous la même figure. On offrit souvent des *chevaux* en sacrifice à la mer et aux fleuves pour se les rendre favorables : Xerxès en sacrifia un au Strymon avant de le traverser pour pénétrer en Grèce; Tiridate en immola un à l'Euphrate; Mithridate fit précipiter dans la mer des chariots attelés de quatre *chevaux*. D'autres fois, on laissait vivre en liberté dans les prairies les *chevaux* qu'on dévouait; c'est ainsi que César, avant de franchir le Rubicon, consacra à ce petit fleuve un grand nombre de *chevaux*, qu'il laissa errer dans les pâturages environnants.

CHEVALET, pays compris dans l'ancien Forez, et qui avait pour chef-lieu Saint-Just-en-Chevalet, arrond. de Roanne (Loire).

Chevaliers de la patrie (LES), drame en cinq actes, en prose, de M. Albert Delpit (Théâtre-Historique, février 1876). L'auteur avait l'intention de traduire sur la scène quelques épisodes de la guerre de Sécession mêlées à des études de mœurs américaines; mais, en voulant faire voir trop de choses à la fois, il n'a mis au jour qu'un drame plein de confusion. Les épisodes de la guerre se résument dans l'arrivée au camp des fédéraux d'un gentilhomme français, à demi ruiné, suivi de son fidèle Caleb, qui vient leur offrir son épée, et dans la mort du général Stonewald-Jackson. Ce général pose des sentinelles dans un coin du théâtre, avec ordre de tirer sur tous ceux qui voudront passer, puis il part lui-même en reconnaissance. « Ayez bien soin, mon général, de ne pas revenir du côté défendu, lui dit-on. — Il n'y a pas de danger, » répond-il. Or, c'est justement ce qu'il ne manque pas de faire, et il tombe, frappé par hasard par ses propres soldats. Cette mort donne lieu à des tirades patriotiques, à des serments de vengeance et à beaucoup de déclamations; mais, comme l'auteur n'a pas pris soin d'intéresser le moins du monde au général Stonewald-Jackson, l'effet théâtral est absolument nul. Les scènes de mœurs américaines consistent dans l'exhibition d'un bateau à vapeur descendant un large fleuve et luttant de vitesse avec un steam-boat qui le poursuit; l'un des deux saute, sa machine crevée. Un autre tableau représente une auberge, puis on assiste à une scène de boxe, suivie d'un duel au revolver, et enfin à une réception du président Lincoln à la Maison-Blanche. Tout cela se rattache à peine au drame lui-même, qui a pour objet l'enlèvement d'une jeune fille par des bandits et les poursuites que dirige son frère, lancé à sa recherche à travers les forêts. Enfin, une autre action vient compliquer tout ce désordre. Un comédien du nom de Maxwel, à force de jouer le rôle de Brutus, s'imagine qu'il est Brutus en personne et se met en tête de tuer le tyran, c'est-à-dire Abraham Lincoln. Deux officiers sudistes font en même temps le projet d'enlever le président et se rencontrent une nuit avec le fanatique, qui leur fait part de son dessein. Ils n'auraient qu'à le laisser faire; mais ils ont horreur de l'assassinat, et ils arrêtent eux-mêmes le misérable au moment où il allait agir.

Il y a çà et là dans ce drame des scènes bien faites, mais aussi trop de déclamation dans les moments pathétiques; d'ailleurs, rien ne relie tous ces épisodes décousus, et l'effet général est complétement manqué.

Chevalier de Canolle (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Fontmichel; représenté à l'Opéra-Comique le 6 août 1836. Le sujet du livret est emprunté à la guerre de la Fronde, et la pièce est traitée d'une manière intéressante. On a critiqué avec raison la boursouflure du style et des expressions trop romantiques, entre autres celle « des beautés aux longs regards de miel. » Malgré ses défauts, le poëme offrait au compositeur des situations belles et variées, l'enthousiasme guerrier, un tumulte populaire, un bal, la condamnation à mort du chevalier, dont le caractère est sympathique, et une marche funèbre. L'auteur de la musique, M. Court de Fontmichel, élève de Chelard et lauréat de l'Institut, avait de la fortune. Quoiqu'il eût fait représenter l'année précédente, à Marseille, un opéra intitulé *Il Gitano*, il ne parvint à faire accepter son ouvrage au directeur de l'Opéra-Comique qu'au prix de sacrifices d'argent assez considérables, qui eurent sans doute le double inconvénient de le faire accueillir froidement par le public et de le dégoûter lui-même d'une carrière dans laquelle il aurait pu réussir avec plus de persévérance. La musique du *Chevalier de Canolle* a été écrite avec facilité et trahit souvent l'imitation des procédés de l'école italienne. Nous signalerons l'air en *mi* bémol chanté par Jansenne, et qui est bien traité : *Dans cet heureux séjour où règne Natalie*. Aux airs et aux cavatines chantés par Chollet, qui jouait le rôle du chevalier, et malgré la virtuosité qu'il déployait en descendant rapidement et avec grâce la double octave d'*ut* à *ut*, on a préféré le trio en *mi* bémol *con sordini* qui se termine en quintette d'une façon très-heureuse. Les autres rôles ont été tenus par Mme Casimir et Mlle Olivier.

Chevaliers de la Table ronde (LES), opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Hervé; représenté aux Bouffes-Parisiens le 17 novembre 1866. La parodie, l'antithèse, la vulgarité des détails, qui contrastent avec la noblesse et la grandeur des noms et de la condition sociale des personnages, tels sont les éléments comiques de ce genre de pièces, qui a obtenu depuis quinze ans tant de succès en France, en Allemagne et en Russie. Il y a dans la musique plusieurs morceaux traités avec verve et esprit. Le duo d'Angélique et de Médor, les couplets de Mme Rodomont ont eu du succès. Chanté par Kelm, Garnier, Jannin, Léonce, Desmonts, Mme Ugalde, Mlles Darcier et Castello.

* **CHEVALIER** (Louis-Marie-Arthur), opticien. — Il est mort à Paris au mois de janvier 1874. En 1870, il avait été nommé officier d'académie, et, cette même année, il avait reçu le diplôme de docteur en philosophie de l'université de Rostock. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *Etude sur la vie et les travaux de Charles Chevalier* (1862, in-8°); l'*Art de l'opticien* (1863, in-8°); le *Trichinoscope, étude sur les trichines* (1866, in-8°); l'*Etudiant photographe, traité pratique de photographie* (1866, in-18, avec fig.); l'*Etudiant oculiste* (1868, in-18); *Traité pratique du choix des lunettes et de l'examen de l'œil* (1868, in-18); *Catalogue explicatif et illustré des instruments d'optique, etc.* (1869, in-8°); *Notice historique et critique sur la plus ancienne maison Chevalier* (1872, in-8°), etc.

* **CHEVALIER** (Michel), économiste, publiciste et homme politique français. — Au Sénat, il manifesta une certaine indépendance. Il se prononça en 1867 pour l'enseignement obligatoire, et, deux ans plus tard, il attaqua à la fois dans un discours l'exagération de nos emprunts et les armements excessifs, tels qu'ils ressortaient du moins de nos budgets, bien qu'ils ne fussent en réalité qu'une fiction. Lors de l'Exposition universelle de Paris en 1867, M. Michel Chevalier fut chargé de diriger la publication des rapports officiels faits sur les objets exposés, et il publia à cette occasion une étude fort remarquable, intitulée : *Introduction aux rapports du jury international* (1868, in-8°); l'année suivante, il présida la Ligue internationale de la paix. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Michel Chevalier rentra dans la vie privée. Le 12 septembre suivant, il écrivit à M. Gladstone une lettre pour lui demander l'intervention du gouvernement britannique en faveur de la France; il s'attacha à lui démontrer qu'il était au premier chef de l'intérêt de l'Europe que notre pays restât une grande puissance et que nous ne pouvions faire à la Prusse aucune concession de territoire. « L'Angleterre, lui dit-il, a une admirable occasion de s'attacher la France, car celle-ci aura une éternelle reconnaissance pour la puissance qui lui aura tendu une main amie. Le gouvernement qui disposait de ses destinées l'a précipitée, de la manière la plus irréfléchie, dans cette guerre contre un adversaire qui dispose de moyens immenses et contre lequel il est à peu près impossible d'improviser une défense proportionnée. La dégager de là serait un incomparable service rendu à la nation elle-même. L'occasion n'est pas moins parfaite pour servir la cause de la paix que vous aimez tant, car si la France était aujourd'hui démembrée, elle resterait en Europe une cause de guerre. » Le 18 septembre, M. Michel Chevalier adressa une seconde lettre à M. Gladstone pour réfuter les deux assertions suivantes qu'on avait mises en avant, savoir : 1° que les événements dont le sol français était le théâtre ne concernaient que la France et la Prusse et nullement le reste de l'Europe; 2° que les événements démontraient que la France était une nation en décadence, dans le genre de l'Espagne. Comme on le sait, les tentatives de M. Michel Chevalier restèrent stériles. Au mois de janvier 1871, dans une lettre rendue publique, il protesta contre le décret qui remplaçait les conseils généraux par des commissions départementales. Il ne fut point élu député en février 1871. Depuis lors, il a repris ses cours au Collége de France et fait, à diverses reprises, des voyages en Angleterre. En 1875, la Société des arts de Londres lui décerna la médaille d'or du prince Albert. En 1875, M. Michel Chevalier a été nommé président des comités anglais et français chargés de procéder à un travail d'essai pour le percement d'un tunnel sous-marin entre Douvres et Calais. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à M. Chevalier : *Comparaison des budgets de* 1830 *et de* 1843 (1843, in-8°); *De l'industrie manufacturière en France* (1841, in-18); les *Fortifications de Paris* (1841, in-8°); *Lettres sur l'inauguration du chemin de fer de Strasbourg* (1841, in-8°); *De la question de l'intervention dans les travaux publics du gouvernement fédéral* (1842, in-8°); *Question des travailleurs* (1848, in-12); l'*Economie politique et le socialisme* (1849, in-8°); *Exposition universelle de Londres* (1851, in-8°); *Examen des principaux arguments des prohibitionnistes* (1857, in-8°); *Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'Exposition universelle de Londres de* 1862, publiés sous la direction de M. Michel Chevalier (1862, 6 vol. in-8°); *Enquête sur l'exploitation et la construction des chemins de fer* (1863, in-4°); l'*Industrie et l'octroi de Paris* (1867, in-8°); le *Monopole et la liberté* (1867, in-8°); la *Richesse considérée au point de vue moral et politique* (1868, in-8°); *Rapports du jury international* (1868, 13 vol. in-8°), publiés sous la direction de M. Chevalier; la *Constitution de l'Angleterre* (1869, in-18); *Question monétaire* (1870, in-8°); *Comment une nation rétablit sa prospérité* (1871, in-8°); *Des emprunts avec lots et primes* (1871, in-8°); la *Monnaie et ses dérivés* (1872, in-8°); le *Droit international* (1872, in-8°); *Turgot et la liberté du travail* (1873, in-8°); *Etude sur Adam Smith et sur la fondation de la science économique* (1874, in-8°); *Du nouveau système financier de la France* (1874, in-8°); *Des moyens pour un Etat de refaire ses finances* (1875, in-8°); la *Nouvelle dépréciation de l'argent* (1876, in-8°); le *Renouvellement des traités de commerce* (1876, in-8°); le *Système monétaire* (1876, in-8°), etc.

* **CHEVALIER** (Guillaume-Auguste), homme politique français. — Il est mort au mois de novembre 1868.

CHEVALIER (Casimir), archéologue français, né à Saché (Indre-et-Loire) en 1825. Il entra dans les ordres, fut pendant un certain temps principal du collége de Loches, puis il s'occupa particulièrement d'études historiques et archéologiques. L'abbé Chevalier est membre et secrétaire de la Société archéologique de Touraine. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Etudes sur la Touraine. Hydrographie, géologie, agronomie, statistique* (Tours, 1858, in-8°), avec G. Charlot; les *Quinze joyes de Notre-Dame et autres dévotes oraisons* (1862, in-12); *Debtes et créanciers de royne mère Catherine de Médicis*, documents publiés d'après les archives de Chenonceau (1862, in-8°); *Tableau de la province de Touraine*, 1762-1766. *Administration, agriculture, industrie, commerce, impôts* (1863, in-8°); *Archives royales de Chenonceau. Comptes des receptes et dépenses faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois* (1864, 3 vol. in-8°); *Diane de Poitiers au conseil du roi, épisode de l'histoire de Chenonceau sous François Ier et Henri II* (1865, in-8°); *Un tour en Suisse. Histoire, sciences, monuments, paysages* (1865, 2 vol. in-12), sous le pseudonyme de **Jacques Deverney**; *Géologie contemporaine, histoire des phénomènes actuels du globe* (1867, in-8°); *Promenades pittoresques en Touraine, histoire, légendes, monuments, etc.* (1868, in-8°); *Histoire de Chenonceau* (1868, in-8°); *Naples, le Vésuve et Pompéi* (1871, in-8°); *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869, in-4°), avec l'abbé Bourassé; *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise, de* 1421 *à* 1789 (1874, in-8°), etc.

CHEVALIER (Henri-Emile), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1828. Il venait de terminer ses études lorsqu'il s'engagea dans un régiment de dragons (1847). M. Chevalier commença alors à envoyer des articles à divers journaux. S'étant fait remplacer en 1850, il fonda en 1851 le *Progrès de la Côte-d'Or*, journal républicain dans lequel il protesta avec énergie contre l'odieux coup d'Etat du 2 décembre. Arrêté, il fut emprisonné à Dijon, puis exilé de France par la commission mixte du département. M. Chevalier partit alors pour les Etats-Unis. Il collabora pendant quelque temps au *Courrier des Etats-Unis*, à New-York. En 1853, M. Chevalier se rendit au Canada. Il rédigea à Montréal des journaux démocratiques, devint bibliothécaire de l'institut canadien, fit divers voyages d'exploration dans le pays, dont il étudia les mœurs, et, après l'amnistie de 1859, il revint en France. M. Emile Chevalier collabora alors à divers journaux, au *Pays*, à l'*Opinion nationale*, et ne tarda pas à se faire connaître par une série de romans dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, à la vie et aux mœurs du nouveau monde. Pendant son séjour au Canada, il avait publié en français à Montréal les ouvrages suivants : la *Vie à New-York* (6 vol.); *Tempérance et intempérance* (1 vol.); les *Souterrains du château de Maulnes* (2 vol.); les *Mystères de Montréal* (6 vol.); la *Jolie fille du faubourg de Québec* (1 vol.); la *Traite des pelleteries* (1 vol.); le *Labrador* (1 vol.); les *Trappeurs de la baie d'Hudson* (2 vol.); l'*Ile de sable* (1 vol.); l'*Héroïne de Châteauguay* (1858, 1 vol.); le *Chasseur noir* (2 vol.); les *Déserts de l'Amérique septentrionale* (2 vol.); le *Foyer canadien* (1 vol.), etc. Depuis son retour, il a fait paraître : les *Pieds-Noirs* (1861, in-8°); la *Huronne, scènes de la vie canadienne* (1861, in-12); les *Nez-Percés* (1862, in-12); le *Pirate du Saint-Laurent* (1862, in-12); la *Tête plate* (1862, in-12); *Trente-neuf hommes pour une femme* (1862, in-12); le *Faisan et le souterrain de Juilly* (1863, in-12); les *Derniers Iroquois* (1863 in-12); le *Nord et le Sud. L'espion noir* (1863, in-12), avec F. Pharaon; *Poignet d'acier* (1863, in-12); les *Requins de l'Atlantique* (1863, in-12); les *Trois Babylones* (1863, in-12), avec Th. Labourieu; *Peaux-Rouges et Peaux-Blanches* (1864, in-12); *Un drame esclavagiste* (1864, in-4°); les *Auberges de France* (1863-1865, 3 vol. in-12); les *Souterrains de Juilly* (1865, in-4°); l'*Enfer et le paradis de l'autre monde* (1866, in-12); la *Fille des Indiens rouges* (1866, in-12); *Une nuit dans un grenier* (1866, in-12); les *Grands coureurs d'aventures* (1868, in-12), etc. En outre, M. Emile Chevalier a édité : l'*Art de la beauté*, par Lola Montès; le *Grand voyage au pays des Hurons* de Sagard Théodat, traduit le *Foyer canadien* de Knot et publié *Rabelais et ses éditeurs* (1869, in-8°). Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Emile Chevalier fit partie de la commission municipale du XVe arrondissement de Paris, puis il devint inspecteur général des approvisionnements. Lors des élections municipales de Paris en 1871, il fut élu au second tour de scrutin membre du conseil dans le quartier de Grenelle par 920 voix, le 30 juillet. Il a siégé parmi les membres républicains de ce conseil et il a été réélu en novembre 1874. M. Chevalier a fourni des articles à la *Revue moderne*, à la *Tribune*, au *Globe*, au *Messager des théâtres*, au *Monde illustré*, au *Musée des familles*, à l'*Econome*, à la *Chasse illustrée*, etc.

* **CHEVALLIER** (Jean-Baptiste-Antoine), chimiste et pharmacien français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit un assez grand nombre d'autres écrits, parmi lesquels nous citerons : *Manuel pratique de l'appareil de Marsh* (1843, in-8°); *Rapport sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes* (1848, in-4°); *Notice sur le lait* (1856, in-8°); *De la nécessité de bâtir des maisons pour loger les classes moyennes et les ouvriers* (1857, in-8°); *Essais pratiques sur l'examen chimique des vins* (1857, in-8°); *Recherches chronologiques sur les moyens appliqués à la conservation des substances alimentaires* (1858, in-8°); *Recherches sur les dangers que présentent le vert arsenical, l'arsénite de cuivre, etc.* (1859, in-8°); *Note sur les cosmétiques* (1860, in-8°); *Mémoire sur les allumettes chimiques préparées avec le phosphore ordinaire* (1861, in-8°); *Essai sur la possibilité de recueillir les matières fécales, les eaux vannes, les urines de Paris, etc.* (1860, in-8°); *Du café, son historique* (1862, in-8°); *Traité des désinfectants, sous le rapport de l'hygiène publique* (1862, in-8°); *Etude sur le sang considéré au point de vue des applications que l'on peut en faire en hygiène et dans l'industrie* (1871, in-8°); *Hygiène alimentaire* (1871, in-8°); *Quelques remarques sur le mouvement de la population de Paris à un et deux siècles d'intervalle* (1873, in-8°), etc. — Son fils, Alphonse CHEVALLIER, né à Paris en 1828, mort en 1875, s'est fait connaître comme chimiste. On lui doit, entre autres ouvrages : les *Secrets de l'industrie et de l'économie domestique* (1857, in-8°), avec E. Grimaud; *Manuel du commerçant en épicerie* (1863, in-8°), avec J. Hardy, réédité en 1874 sous le titre de : *Dictionnaire des substances alimentaires, Annuaire des conseils et commissions d'hygiène en France* (1867, in-12).

* **CHEVALLON** (Alexandre), homme politique français. — Il est mort à Balaruc-les-Bains au mois de juillet 1874.

CHEVANDIER (Antoine-Daniel), homme politique français, né à Serres (Hautes-Alpes) en 1822. Il vint se fixer à Die vers 1848 et y exerça la médecine. Médecin très-distingué, il ne tarda point à attirer sur lui l'attention par de nombreux travaux sur son art et se fit remarquer également par son dévouement à la cause républicaine et par le zèle qu'il mit à créer des bibliothèques populaires.

Au lendemain du 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet de Die et conserva ce poste jusqu'au 17 novembre, époque à laquelle il donna sa démission pour se présenter aux élections législatives. Au 8 février 1871, il fut élu représentant par le département de la Drôme avec 35,500 voix, et vint siéger à gauche.

Il a voté pour les préliminaires de paix, pour le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, contre la dissolution de la garde nationale, le pouvoir constituant, contre les propositions Rivet et Ravinel. Il s'est abstenu dans la question de l'abrogation des lois d'exil et de la validation des princes d'Orléans, etc. M. Chevandier a voté la constitution et a motivé son vote dans une lettre adressée à ses électeurs; dans ce document, il a déclaré qu'étant donnée la situation où se trouvait alors la France, menacée d'une restauration monarchique, il a cru indispensable de voter une constitution qui mettait la forme républicaine à l'abri d'un coup de main. Sa conduite fut approuvée par ses électeurs, qui l'ont réélu à une grande majorité en 1876.

* **CHEVANDIER DE VALDRÔME** (Jean-Pierre-Napoléon-Eugène), homme politique français. — Pendant les sessions de 1863-1869, M. Chevandier de Valdrôme se rapprocha, malgré ses attaches gouvernementales, du groupe qui constitua au Corps législatif le tiers parti, inclina vers la politique préconisée par M. Emile Ollivier et signa l'amendement des 45. Réélu député de la 3e circonscription de la Meurthe en 1869, par 27,683 voix, M. Chevandier de Valdrôme s'associa à la demande d'interpellation des 116, prit fréquemment la parole, devint un des membres les plus actifs du tiers parti, dit libéral, et fut élu en décembre un des vice-présidents du Corps législatif. Lorsque M. Emile Ollivier fut chargé de former un ministère, il confia le portefeuille de l'intérieur à M. Chevandier de